

***Le Maire,***

*Fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à une réfection complète des trois courts de tennis.*

*Les travaux porteront sur le nettoyage des sols en béton poreux, le colmatage des fissures, la coloration des courts, le tracé des lignes de jeu, la dépose et le remplacement des clôtures, ainsi que la réfection complète d'un mur de clôture.*

*Le coût de réalisation de ces travaux est estimé à la somme de 43 624,29 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :*

<i>Coût du projet</i>	<i>43 624,29 €</i>
<i>Subvention Conseil Régional (50 %)</i>	<i>21 812,15 €</i>
<i>Autofinancement communal (dont 8 550,36 € de TVA)</i>	<i>30 362,50 €</i>

*La Ville demande la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions régionales.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Sollicite l'aide financière du Conseil Régional en vue de procéder à la réfection des courts de tennis.*